YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : JM/FF/ET

Arrêté n° 2000/134
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal modifiant l'arrêté n°2000/123 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue René Coty

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté n°2000/123 portant réglementation sur la circulation et le stationnement des véhicules 129 bis rue René Coty,

CONSIDÉRANT que les travaux de création de boîte de branchement sur le réseau d'eaux usées seront effectués par la Société Nord France Eau et Environnement 8/10 rue du Bois Sauvage Villa d'Entreprise D - B.P. 167 91006 EVRY CEDEX pour le compte du S.I.A.R.V. et qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, et ce, du mardi 15 août au vendredi 25 août 2000.
CONSIDÉRANT que le S.I.A.R.V. a notifié à la commune d'YERRES une modification de début d'exécution des travaux, à savoir le mardi 1er août 2000.

ARRETE

Article 1er : l'arrêté municipal n°2000/123 est modifié ainsi qu'il suit :
La réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules rue René Coty portent sur la période du mardi 1er août 2000 au jeudi 10 août 2000, au lieu de celle du mardi 15 août 2000 au vendredi 25 août 2000.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n°2000/123 demeurent inchangées.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 26 juillet 2000

Le Maire-Adjoint
chargé des Travaux,

Jean MANTE

REÇU LE
27 JUIL. 2000
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES (Essonne)